

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/03/2022

Référence
16_2022

Objet de la délibération
Affectation du Résultat - Budget Service de l'Eau & Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

Date de la convocation
01/03/2022

Date d'affichage
01/03/2022

Vote
UNANIMITE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 8 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : PIART Steve à Mme LINGAT Nicole, RABIN Patrice à M. ANTOINE Jérôme, VANZELLA Yoann à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. SONZOGNI Jean-Luc

Objet de la délibération : **Affectation du Résultat - Budget Service des Eaux & de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021 et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 82 452.31€
- un excédent d'investissement de : 146 368.33€

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Au R002

Excédent de fonctionnement : 82 452.31€.

Au R001

Excédent d'investissement: 146 368.33 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/03/2022
Le Maire
François DENEUX



MAIRIE DE SORMONNE
Ardennes

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 08/03/2022

Et

Publication ou notification du :
08/03/2022